

EDITO

Voici le second numéro de la Newsletter du PTSM de Saône-et-Loire. Pour rappel, cette démarche de communication a pour objectifs de vous informer régulièrement du suivi et du déploiement du PTSM (actualités sur le territoire, actions réalisées, événements clefs, etc.)

Bilan 2020 du PTSM 71

Une année pas comme les autres

Suite à cette première année de mise en œuvre marquée par la crise sanitaire, un bilan annuel a été réalisé, en vue notamment d'évaluer le niveau de réalisation des différentes actions inscrites dans le cadre du PTSM.

- [Plus d'informations en page 2](#)



Priorités du PTSM pour 2021

Actions prioritaires et perspectives pour 2021

Les membres de la Commission Spécialisée en Santé Mentale (CSSM) se sont réunis afin d'échanger sur le bilan 2020 du PTSM. Sur cette base, plusieurs actions ont été identifiées comme prioritaires pour l'année 2021.

- [Plus d'informations en page 3](#)



Ouverture de deux nouveaux GEM sur le département

Ouverture du GEM de Paray-le-Monial et du GEM de Tournus

À l'occasion de l'ouverture de deux GEM, nous revenons sur la présentation des GEM et leurs missions. Vous retrouverez également toutes les informations relatives à ces nouveaux GEM.

- [Plus d'informations en page 4](#)



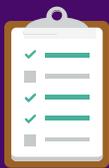
Annuaire ressources COVID-19

Mise en place d'un annuaire des contacts utiles dans le contexte de la crise sanitaire

Dans le cadre de ses missions et compte-tenu du contexte sanitaire traversé ces derniers mois, l'équipe de coordination du PTSM, avec l'appui des coordonnateurs des CLS/CLSM, s'est attachée à la réalisation d'un annuaire de contacts et ressources utiles en lien avec la santé mentale et la crise de la COVID.

- [Plus d'informations en page 5](#)





Bilan annuel du PTSM



Une année pas comme les autres...

L'année 2020, a été marquée par une crise sanitaire sans précédent. Cette situation a eu des impacts importants sur le lancement et le déploiement d'actions sur le territoire. Elle a par conséquent impacté le lancement du PTSM.

La crise sanitaire renforce et met en évidence la nécessité des actions en faveur de la santé mentale et l'importance d'une dynamique globale, active et durable entre les acteurs du secteur.

L'ensemble des éléments issus de cette première année de déploiement du PTSM sont compilés dans le cadre d'un premier bilan annuel réalisé par l'équipe projet en charge de la coordination du PTSM de Saône-et-Loire. Une quarantaine d'entretiens ont été menés avec les pilotes et principaux partenaires des 22 fiches actions.

Les éléments du bilan 2020 en quelques chiffres :

- **36% des actions** prévues dans le PTSM sont bien engagées



N°	Titre action	N°	Titre action
1	Structurer une offre départementale de pédopsychiatrie	9	Améliorer la prévention et la prise en charge des situations de crise et d'urgences
4	Développer les compétences soignantes	19	Renforcer les actions de sensibilisation et de lutte contre la stigmatisation et de promotion de la santé mentale
5	Renforcer le dépistage précoce et l'articulation des dispositifs Autisme	20	Développer les actions visant le développement et le renforcement des compétences psychosociales
7	Compléter le dispositif de prise en charge des addictions avec un SSR addictologie sur le département	22	Mettre en œuvre les actions du PTSM et coordonner les acteurs de la santé mentale

- **55 % des actions** sont partiellement engagées



N°	Titre action	N°	Titre action
2	Développer « Réseau psy » sur l'ensemble du département	13	Développer l'usage de la télémédecine dans le champ de la psychiatrie
3	Mutualiser les démarches de recrutements entre les établissements de santé afin de proposer des parcours et carrières attractifs	14	Améliorer l'accessibilité des lieux de soins pour les personnes en situation de handicap psychique
8	Développer l'offre de réhabilitation psychosociale	16	Développer des formes intermédiaires de logement adapté aux personnes souffrant de troubles psychiques
10	Renforcer les liens entre ESMS et secteurs de psychiatrie autour du parcours des personnes âgées	17	Poursuivre le développement d'actions et dispositifs visant l'insertion professionnelle ou le maintien dans l'emploi
11	Poursuivre et renforcer les actions et coopérations entre les acteurs de la périnatalité afin d'améliorer le repérage précoce	18	Renforcer l'implication des pairs et des aidants
12	Développer les liens entre psychiatrie et offre de soins de premier recours	21	Développer le partage de connaissance et compétences au niveau départemental

- **9% ne sont pas ou très peu engagées**



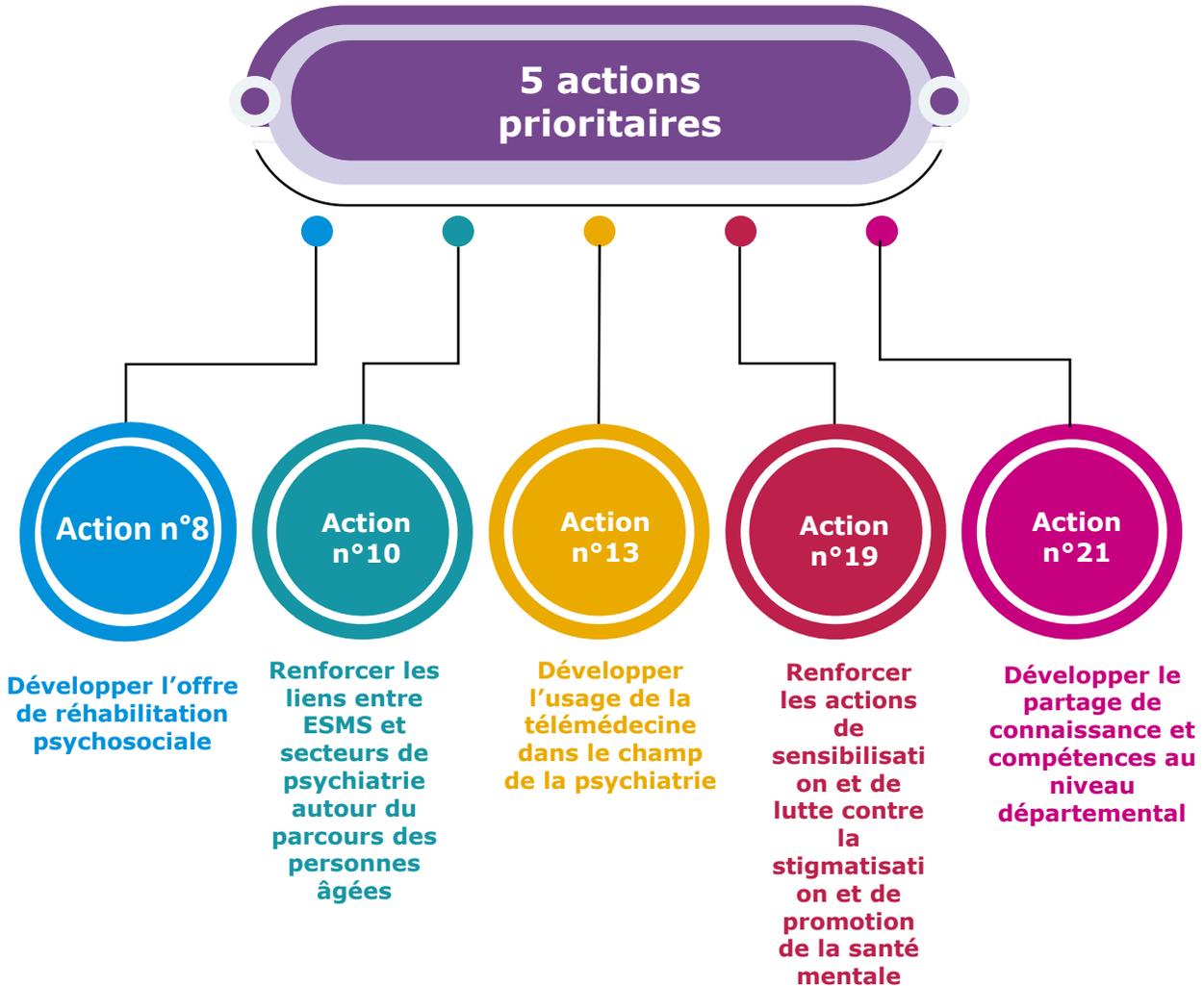
N°	Titre action	N°	Titre action
6	Proposer des réponses aux besoins de santé mentale des migrants	15	Développer des financements spécifiques pour faciliter l'accès aux soins psy



Feuille de route 2021

Les perspectives pour 2021

Pour l'année 2021, plusieurs priorités ont été définies par les membres de la Commission Spécialisée en Santé Mentale. Ces priorités seront accompagnées par le coordonnateur du PTSM qui apportera un soutien aux actions suivantes :



Par ailleurs, les actions ayant été identifiées comme prioritaires en 2020 le demeurent en 2021.

Enfin, en 2021, la priorité sera également de pouvoir impulser une dynamique départementale autour du PTSM, notamment à travers deux actions notables :

- La mise en place d'une **plateforme collaborative en ligne**, autour du PTSM de Saône-et-Loire. Nous souhaitons à travers cet espace, disposer d'un outil unique permettant aussi bien la diffusion d'informations générales sur le PTSM, que le partage d'expériences entre acteurs du territoire ;
- L'organisation d'une **journée départementale** autour du PTSM et de la santé mentale, afin de rassembler l'ensemble des acteurs impliqués dans le cadre du PTSM. L'objectif de cette rencontre est notamment de favoriser les échanges entre les différents participants sur des thèmes précis.



Zoom sur : deux nouveaux GEM



Ouverture de deux nouveaux GEM sur le département

Un Groupe d'entraide mutuelle ou GEM, c'est quoi?

Les GEM sont un outil d'insertion dans la cité, de lutte contre l'isolement et de prévention de l'exclusion sociale de personnes en grande fragilité. Ils sont introduits par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Subventionnés par l'ARS, ils sont organisés sous forme associative et constitués entre personnes ayant des troubles de santé similaires les mettant en situation de vulnérabilité et de fragilité. Ils offrent un espace pour se soutenir mutuellement dans les difficultés rencontrées, notamment en termes d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne.

Les GEM sont des lieux de rencontre et de pair-aidance. Ce ne sont pas des structures médico-sociales au sens de de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles. Ils ne délivrent ni soins ni prestations, et l'adhésion au GEM n'est pas conditionnée à une orientation par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). On préférera à ce titre le terme de "membre" du GEM, ou d'"adhérent", à celui d'"usager", qui fait référence à une prise en charge par une structure sanitaire ou médico-sociale.

Qu'est-ce que la pair-aidance ?

La pair-aidance repose sur l'entraide entre personnes souffrant ou ayant souffert d'une même maladie, somatique ou psychique. Le partage d'expériences, du vécu de la maladie et du parcours de rétablissement constituent les principes fondamentaux de la pair-aidance et induisent des effets positifs dans la vie des personnes souffrant de troubles psychiques.

Ce partage peut prendre plusieurs formes : la participation à des groupes de parole au sein d'association d'usagers, la rencontre dans des groupes d'entraide mutuelle (GEM), ou encore l'intégration de pairs aidants bénévoles ou professionnels dans les services de soins.

Quelles sont les spécificités des deux nouveaux GEM dans le département?

Le **GEM de Paray-le-Monial** est une structure associative, qui offre un lieu de rencontre et d'entraide à des personnes souffrant de handicap psychique. Il s'inscrit dans un tissu de GEM handicap psychique déjà implantés en Saône-et-Loire à Mâcon (déménagement depuis Charnay-Lès-Mâcon en Août 2020), St Marcel et Montceau-les-Mines, parrainés par l'UNAFAM et portés par les PEP71.

Le **GEM Autisme de Tournus** s'adresse quant à lui à des personnes présentant des troubles du spectres de l'autisme qui ne bénéficient pas d'un accueil en établissement médico-social, toutefois ils peuvent être accompagnés par des SAS, SAMSAH ou autre service.

GEM de Paray-le-Monial :

1, place de l'Europe à Paray-le-Monial,
Téléphone : 07.56.05.57.18

Ouvert du lundi au vendredi, en présence de l'animateur de 09h à 16h00, ainsi que les soirs et week-end en fonction des projets construits par les adhérents.

Possibilité d'ouverture en autogestion.

GEM de Tournus :

Résidence les jardins de Saône, 4 rue Tilsit
à Tournus

Téléphone : 06.28.74.42.82

Ouvert du lundi au vendredi de 09h à 16h00

Ouverture possible en soirée ou en week-end selon le planning.

Avril 2021



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet des PEP 71 : <https://www.pep71.org/>



Un annuaire pour prendre soin de santé mentale en période de crise sanitaire

Dans le cadre de ses interventions, le coordonnateur du PTSM de Saône-et-Loire s'est attaché à la constitution d'un **annuaire répertoriant les différentes ressources et contacts utiles existants dans le champ de la santé mentale, pour faire face à la crise de la COVID-19.**

Ce document a pour vocation de regrouper des ressources aussi bien au niveau national que départemental, concernant :

- La population générale;
- Les proches et aidants des malades psychiques;
- Les personnes en situation de handicap (reconnu ou non);
- Les chefs d'entreprise, commerçants, agriculteurs;
- Les parents;
- Les jeunes et les étudiants;
- Les professionnels de santé.

Ce document a été coconstruit grâce à la mobilisation de nombreux partenaires du PTSM. Une première diffusion a été réalisée en mars auprès de l'ensemble des acteurs du PTSM.

Le document est également disponible en **libre accès sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté** :
<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/covid19-et-sante-mentale-annuaire-des-contacts-utiles-en-saone-et-loire>

N'hésitez pas à aller le consulter !

Compte-tenu de la richesse des ressources disponibles, ce document a vocation à évoluer afin de tenir compte de l'ensemble des aides disponibles sur le territoire.



Si vous souhaitez ajouter des compléments à cet annuaire, n'hésitez pas à contacter l'équipe du PTSM à l'adresse suivante :
coordination.ptsm71@gmail.com



Contact

Pour rappel, les membres de l'équipe projet en charge de la mise en œuvre et l'animation du PTSM sont joignables via l'adresse mail unique :

coordination.ptsm71@gmail.com

Si vous avez une question ou si vous souhaitez relayer une information concernant la santé mentale sur le territoire, n'hésitez pas à nous contacter!